

Bulletin

de

l'Association

pour la

Création

des Instituts

de Recherche

sur

l'Enseignement

de la

Philosophie

Numéro spécial / mai 2019

**A** ssociation pour la **C** réation des **I** nstituts de **R** cherche sur l' **E** nseignement de la **Ph** ilosophie

Communiqué sur les projets de programmes de philosophie

### Des programmes trop lourds et sans principes

L'ACIREPh exprime sa consternation à l'égard des dernières propositions du Groupe d'élaboration des projets de programmes (GEPP) pour le tronc commun de philosophie des futures classes de Terminale générales et technologiques, telles qu'elles ont été présentées aux éditeurs lors d'une réunion le 18 avril 2019.

Domaines	Notions en voie générale	Notions en voie technologique
Métaphysique	Le corps et l'esprit	Le corps et l'esprit
	L'existence et le temps	
	L'idée de Dieu	
Épistémologie	Le langage	
	Raison et vérité	Raison et vérité
	Sciences et expérience	
	La technique	
Morale et politique	Le devoir	
	L'État et le droit	
	L'histoire	
	La justice	La justice
	La liberté	La liberté
	La société et le travail	
Anthropologie		Le pouvoir
	L'art	L'art
	Le désir	
	L'inconscient	
	La nature et la culture	La nature et la culture
	La religion	La religion
		La technique

- 1) Les conditions d'élaboration des projets de programmes sont opaques et non démocratiques
- 2) Une réduction drastique des programmes est indispensable
- 3) Un programme moins flou n'empêcherait pas la liberté philosophique
- 4) Assumer le rôle de la philosophie dans l'apprentissage de l'argumentation
- 5) Prendre au sérieux la voie technologique et y rétablir une heure en classe dédoublée obligatoire
- 6) Le programme doit déterminer vraiment les sujets d'examen
- 7) Assumer la place des repères
- 8) Supprimer la liste d'auteurs
- 9) Rendre les épreuves du baccalauréat plus justes
- 10) La philosophie ne doit pas devenir un temple

1) Les conditions d'élaboration des projets de programmes sont opaques et non démocratiques.

L'ACIREPh, à plusieurs reprises, a adressé des propositions au GEPP, qui s'efforçaient de tenir compte de ce qui semble faire consensus au sein de notre profession. Nous voulions participer à une discussion à même de produire **un consensus authentique**, et non des compromis insatisfaisants ou pire, l'expression de lubies de professeurs d'université. Nous nous apercevons une fois encore que les prétendus tenants de l'esprit critique et de la probité intellectuelle rejettent globalement tout processus sérieux de *délibération*.

L'ACIREPh dénonce l'isolement forcé dans lequel a travaillé pendant près d'un an le GEPP, piloté par MM. Frank Burbage et Pierre Guenancia. Il aurait été possible et souhaitable, en vertu même de la Charte réglementaire du Conseil Supérieur des Programmes (CSP), que les associations de professeurs puissent rencontrer le GEPP à plusieurs phases de l'avancée de sa réflexion. La méthode de travail du CSP est opaque et ne respecte ni l'expertise de terrain des professeurs, ni l'impératif d'une concertation suivie et approfondie avec les associations qui les représentent. Un programme doit pouvoir être l'objet d'une véritable **délibération collective**.

L'ACIREPh ne nie pas qu'il y ait des choses intéressantes dans les versions provisoires présentées par le GEPP le 20 mars puis le 18 avril 2019. Cependant, un programme doit fixer des principes à un enseignement, exposer clairement ce qui doit être enseigné et pourquoi. Or, nous sommes confrontés ici à une juxtaposition de domaines, de notions, de repères et d'auteurs, sans fondement ni articulation, sans justification philosophique ou pédagogique. On nous présente des programmes sans principes.

Le GEPP n'est pas suffisamment clair dans sa méthodologie. Il ne précise pas les principes qui conduisent à la structure de son programme (la division en domaines et notions, les notions plutôt que les couples de notions ou les problèmes, par exemple, l'absence d'une partie de programme tournant, etc.). Il n'y a aucune justification pédagogique ou philosophique du programme, si ce n'est la **conservation du statu quo**. Or, une société est démocratique si les principes qui la régissent sont publics, ce qui facilite la discussion et la délibération. *A minima*, un programme devrait être accompagné d'un rapport justifiant chacun de ses choix. Ici, nous n'avons que des explications orales données lors de rares rencontres et auxquelles il n'est pas possible de réfléchir sereinement. On devrait également avoir un compte-rendu exhaustif des discussions du GEPP, avec les interventions de ses membres.

Enfin, les procédures de constitution du GEPP devraient être revues, afin de refléter le **pluralisme** et l'état réel de la profession.

*Les critiques que nous exprimons ici visent à améliorer les projets de programmes que le CSP adressera au Ministère de l'Éducation Nationale. Elles témoignent de l'expertise de terrain des nombreux professeurs que l'ACIREPh représente. Elles doivent être prises en compte par le CSP pour permettre un enseignement plus exigeant et plus démocratique de la philosophie au lycée.*

2) Une réduction drastique des programmes est indispensable.

Dans le projet du GEPP, il n'y a pas de réduction significative des **programmes qui sont toujours trop lourds**. La seconde version provisoire ajoute encore des notions et prend une ampleur proprement inacceptable.

Or, ne pas réduire le programme :

a) C'est nier la volonté des collègues qui vont mettre en œuvre ce programme, puisque **la réduction fait l'objet d'un consensus** dans la profession : lors de l'enquête menée conjointement en 2015 par l'ACIREPh et le SNES, 75 % des collègues déclaraient les programmes trop lourds ou trop indéterminés en série ES, 81 % en série S et 60 % dans les séries technologiques.

b) C'est ne tenir compte ni des conditions d'enseignement des professeurs et de leur volonté de faire correctement leur travail, ni des besoins des élèves. Il faut inclure, lors de la conception du programme, **du temps pour travailler** la méthodologie, l'écriture, la lecture, l'argumentation, pour faire des exercices et des devoirs. Surtout, il faut pouvoir approfondir les contenus proposés, ce qui suppose d'avoir du temps. L'évaluation doit être formative, au sens où *tous* les élèves doivent pouvoir faire des progrès, tant dans la maîtrise de la langue, de la lecture, de l'argumentation qu'en philosophie. C'est un **impératif pédagogique élémentaire**.

c) C'est reconduire une **conception non démocratique de la philosophie**, qui exclut des élèves de sa pratique en ne leur laissant pas le temps de s'y initier. La philosophie, épreuve du baccalauréat, est la seule discipline découverte en Terminale. L'ACIREPh rappelle que la philosophie est l'une des disciplines les plus socialement discriminantes en raison du flou de ses programmes, de ses attendus à l'examen, de ses critères d'évaluation. Un programme lourd exclut un nombre considérable d'élèves, et aggrave ce caractère inégalitaire de la philosophie au lycée.

La réduction ne conduirait pas à une perte d'exigence, au contraire : elle permettrait une

maîtrise plus grande. L'exigence, c'est de proposer un enseignement qui soit accessible au plus grand nombre et qui puisse, par un travail sérieux, permettre d'atteindre un certain niveau. Cela suppose **un programme réduit et délimité**. L'ACIREPh demande par conséquent au CSP de **fixer un maximum de 10 notions** ou couples notionnels **pour la voie générale**, 6 pour la voie technologique. On pourrait instituer un **programme tournant** partiellement par période de deux ou trois ans, ce qui permettrait de varier les notions étudiées.

Bien entendu, une réduction suppose des renoncements, donc des principes pour renoncer. La réduction pourrait suivre les règles suivantes :

- il ne faut pas qu'une notion soit marquée par une tradition ou une méthode, mais qu'elle renvoie à un problème pérenne de la philosophie ou à un problème qui a été abordé par bon nombre de traditions, ce qui est le cas de certains **problèmes fondamentaux**.

- il faut que ce soient des problèmes **élémentaires**, qui sont des portes d'entrée privilégiées en philosophie.

- il faut **réfléchir par période**. D'un point de vue pratique, le découpage pourrait s'efforcer de suivre la division de l'année en cinq périodes, en proposant cinq moments d'envergure égale. Cela vaut d'autant plus si le programme limite – comme c'est son rôle – l'étendue possible des sujets d'examen, en donnant des domaines prioritaires pour l'étude des notions ou couples de notions. Cela permet d'aborder un domaine par période. Il serait donc bon de proposer cinq domaines, en séparant la morale et la politique. Si l'on conserve deux notions par domaine, cela laisse environ 3 semaines, soit 12 heures de cours, par notion, à laquelle on adjoindra une semaine, soit 4 heures, d'exercices, de devoirs, de corrections etc.

Il importe de réfléchir ainsi pour se rendre compte des **conditions matérielles d'enseignement**. Raisonner en termes d'horaires permet de bien comprendre l'inanité des propositions du GEPP : **qui peut prétendre traiter sérieusement ce programme dans le temps imparti ?** Les professeurs doivent-ils encore préparer des cours, ou bien seulement du survol et du bachotage ? Même si les notions ne sont pas des têtes de chapitre, comment préparer convenablement nos élèves à chacune d'entre elles, puisqu'il faut bien qu'ils aient malgré tout des connaissances solides pour traiter les sujets de l'examen ?

### 3) Un programme moins flou n'empêcherait pas la liberté philosophique.

L'ACIREPh dénonce l'**opposition illusoire**, entretenue par le projet de préambule des futurs programmes, entre la nécessaire **liberté philosophique** des professeurs et la non moins nécessaire **délimitation des contenus** à enseigner. Ce n'est pas parce qu'un programme est indéterminé qu'il offre davantage de liberté à ceux qui l'enseignent. Au contraire : plus il est centré sur quelques problèmes précis à étudier, sur lesquels les candidats à l'examen pourront être évalués, plus les professeurs ont de temps et de latitude pour **approfondir et diversifier** les approches philosophiques avec leurs élèves.

### 4) Assumer le rôle de la philosophie dans l'apprentissage de l'argumentation

L'ACIREPh déplore l'imprécision des capacités attendues des élèves dans le préambule des futurs programmes. Elle demande que les savoir-faire en termes de raisonnement et de logique argumentative (condition nécessaire / suffisante ; induction / déduction ; sophismes courants...) soient mieux précisés dans le programme, comme elle en avait fait la demande au GEPP. Il s'agit des **règles fondamentales de la rationalité et de l'analyse critique**, ce à quoi les professeurs de philosophie sont censés être formés et former leurs élèves.

Il est possible de s'entendre sur des fondamentaux ; rejeter des repères logiques transversaux serait une erreur. **Il importe que les élèves sachent repérer certains types d'arguments et les évaluer**. La notion de condition nécessaire et suffisante, par exemple, est basique, utile dans de nombreuses disciplines. La maîtrise de l'argumentation est au cœur de la pensée critique. Renoncer à cela, c'est laisser, en France, cet enseignement à d'autres, qui feront de la « philosophie » à notre place.

À l'image des programmes actuels, le flou des projets de programmes est extrêmement injuste, puisque nous en venons au baccalauréat à évaluer des connaissances et des savoirs-faire que nous n'avons pas nous-mêmes appris aux élèves. Pourtant, ces compétences linguistiques, ou rhétoriques, qui ressortissent autant à la maîtrise de la langue qu'à celle de la réflexion critique, sont clairement identifiées par l'ensemble de la profession comme la première cause des difficultés rencontrées par les élèves en philosophie.<sup>1</sup>

1 Enquête ACIREPh-SNES réalisée en 2015, dont les résultats sont [consultables ici](#). À la question : « Quelles sont selon vous les principales raisons des difficultés rencontrées par nos élèves ? », 91 % des collègues ont répondu « la maîtrise de la langue ».

5) Prendre au sérieux la voie technologique et y rétablir une heure en classe dédoublée obligatoire

L'ACIREPh demande au CSP de revoir le programme pour la voie technologique. Celui-ci doit tenir compte de la spécificité des élèves de la voie technologique.

Il faut sélectionner pour la voie technologique un **maximum de 6 notions** ou couples notionnels, qui donne le temps suffisant pour approfondir l'analyse, le questionnement et travailler la méthode avec des classes dont l'horaire est très limité.

L'ACIREPh demande au CSP d'inscrire dans les projets de programmes, au moins pour la voie technologique, la **nécessité d'au moins une heure hebdomadaire en effectif réduit ou en demi-groupe**, afin de pouvoir mener des travaux dirigés et des exercices pratiques avec les élèves. En effet, on ne peut pas déconnecter un programme de ses conditions matérielles d'enseignement. Or, les inquiétudes des professeurs sont très vives quant à la possibilité même de former sérieusement des élèves à la philosophie, en deux heures par semaine avec des effectifs alourdis.

6) Le programme doit déterminer vraiment les sujets d'examen.

Les domaines (métaphysique, épistémologie, morale et politique, anthropologie) sont censés mieux délimiter les notions que ne le faisaient les champs (le sujet, la culture, etc.). L'ACIREPh demande que cette limitation soit clairement stipulée dans le texte du programme lui-même, qui a *valeur réglementaire*, et non pas dans des recommandations de l'Inspection générale qui ne feraient l'objet d'aucune publication au Bulletin officiel.

*L'indétermination des notions doit être levée ; sans quoi l'étendue des problèmes possibles à aborder pour une seule et même notion resterait beaucoup trop vaste relativement à ce qu'un cours sérieux pourrait apprendre à un élève sérieux. Celui-ci pourrait donc toujours tomber, à l'examen, sur un sujet pour lequel il n'aurait pas été armé, pour lequel il n'aurait que des connaissances vagues à mobiliser. Nous ne connaissons que trop bien le résultat : des professeurs qui craignent chaque année, la veille du baccalauréat, que leurs élèves n'aient pas les outils adéquats pour traiter les sujets ; des élèves sérieux et travailleurs qui obtiennent des notes médiocres, voire infamantes ; le sentiment généralisé d'une loterie et d'une distorsion entre le travail de l'année et les sujets de l'examen. Cette situation doit cesser.*

7) Assumer la place des repères

L'ACIREPh critique le statut attribué aux repères dans les futurs programmes. Prétendument consolidés, ces repères sont en réalité rendus facultatifs, « indicatifs » et flottent à côté des notions. Attachée à des programmes de problèmes, l'ACIREPh avait pourtant fait des propositions plurielles pour mieux délimiter les notions, en leur associant des repères lexicaux et conceptuels. Une telle association de repères aux notions, ou bien aux domaines, est possible : nous en avons fait la preuve dans nos propositions aux CSP. Elle est en outre absolument nécessaire, si l'on veut que les correcteurs du baccalauréat puissent s'arrimer à **des connaissances exigibles**, et que les candidats sachent ce qu'on attend d'eux. C'est une question de justice scolaire élémentaire. L'ACIREPh demande donc que des repères soient associés à chaque notion, couple de notions ou domaine.

*Exemple d'illustration de nos contre-propositions pour réduire les programmes*

(On trouvera sur [www.acireph.org](http://www.acireph.org) d'autres contre-propositions, notamment de programmes tournants)

Domaines	Notions	Repères adossés aux domaines (non limitatifs)
Métaphysique	Le corps et l'esprit	sentir, penser ; conscience, inconscient ; action, passion ; désir, volonté ; autonomie, hétéronomie ; principe, cause, fin ; contingent, possible, impossible, nécessaire
	Liberté et déterminisme	
Épistémologie	Raison et vérité	subjectif, objectif ; faits, arguments, preuves ; persuader, convaincre ; vrai, probable, incertain ; croire, savoir ; hypothèse, loi, théorie ; induire, déduire ; expliquer, interpréter ; donné, construit ; corrélation, causalité
	Sciences et expérience	
Morale et politique	La justice et l'État	état de nature, état civil ; démocratie, représentation, citoyenneté ; obligation, contrainte ; pouvoir, autorité ; égalité formelle, égalité matérielle, équité ; intérêt général, intérêt particulier ; légalité, légitimité ; en fait, en droit ; bien-mal, bon-mauvais ; égoïsme, altruisme ; intention, conséquences ; théorie, pratique
	Le bonheur et le devoir	
Anthropologie	Nature et culture	inné, acquis ; animalité, humanité ; absolu, relatif ; particulier, universel ; profane, sacré ; immanence, transcendance ; athéisme, agnosticisme, théisme ; moyens, fins ; valeur d'échange, valeur d'usage ; économique, chrématistique
	La religion	
	Le travail et les échanges	

EN GRIS = POUR LA VOIE TECHNOLOGIQUE

## 8) Supprimer la liste d'auteurs

La liste d'auteurs au programme ne détermine rien pour ce qui concerne le contenu des cours : le professeur reste libre d'étudier des textes d'autres auteurs avec ses élèves, et cette liberté est fondamentale. En outre, la sélection des extraits d'œuvres philosophiques pour le troisième sujet de l'épreuve du baccalauréat, d'explication de texte, ne doit rien à cette liste, puisque la connaissance de la doctrine de l'auteur n'y est pas requise. C'est aux commissions d'élaboration des sujets d'examen qu'il appartient de choisir des textes dont l'intérêt philosophique et le lien avec le programme sont avérés. Ce choix pourrait s'effectuer sans difficulté parmi d'autres auteurs que ceux qui appartiennent à la liste. Enfin, la présence, l'apparition ou l'absence des philosophes sur cette liste semble être totalement arbitraire, et celle-ci n'être que le lieu d'un compromis idéologique ou d'expression de préférences particulières. C'est pourquoi l'ACIREPh demande que soit supprimée la liste des auteurs des futurs programmes.

## 9) Rendre les épreuves du baccalauréat plus justes.

La dissertation et l'explication de texte sous leur forme actuelle sont des exercices conçus dans un contexte élitiste, antérieur à la massification scolaire. Déjà critiquées en 1989 dans [le rapport Derrida-Bouveresse](#), les exigences de méthode de ces exercices restent très largement flottantes, ce qu'enregistrent chaque année les commissions dites d'harmonisation. Les compétences linguistiques et rhétoriques qui permettent à une minorité d'élèves de briller dans ces exercices sont connues pour n'être pas les mieux socialement partagées. Ainsi, l'enquête ACIREPh-SNES le montrait : une majorité de professeurs de

philosophie souhaite transformer les épreuves du baccalauréat en filière générale, et la quasi-totalité le souhaite dans la voie technologique.

C'est pourquoi l'ACIREPh demande **des formats d'épreuve plus clairs dans leurs consignes, guidant davantage les candidats**, qui permettront aux correcteurs d'être **plus exigeants** quant aux attendus.

Concernant l'épreuve de second groupe, dite « oral de rattrapage », l'ACIREPh demande qu'elle soit dissociée de l'étude suivie d'une œuvre, et qu'elle porte de préférence sur un **dossier** réalisé par les élèves pendant leur année, portant sur une ou plusieurs notions au programme, en lien avec la culture personnelle et scolaire de l'élève.

## 10) La philosophie ne doit pas devenir un temple.

Quant aux notions retenues et à leur inscription dans tel ou tel domaine, l'ACIREPh demande au CSP d'améliorer ces choix, à l'aune non pas d'une conception muséographique de la philosophie, mais des **problématiques contemporaines** qui intéressent les élèves et sur lesquelles ils ont à réfléchir.

Pourquoi inscrire la technique dans l'épistémologie (en filière générale) ? Pourquoi inscrire la liberté en morale et politique, et non en métaphysique ? L'opposition du libre arbitre et du déterminisme n'est-elle pas un problème fondamental en philosophie ? Pourquoi vouloir ajouter l'idée de Dieu, alors que la religion est déjà abordée ?

*Ces critiques sont exprimées par de nombreux professeurs de philosophie : le CSP doit les entendre et en tenir compte avant la publication des projets de programmes définitifs.*

### **BULLETIN D'ADHÉSION À L'ACIREPh ([adhésion en ligne : cliquer sur ce lien](#))**

- J'adhère ou ré-adhère à l'ACIREPh pour l'année 2019, je paye, au choix :
- 20 € (étudiant et/ou non-imposable)
  - 30 € (après réduction fiscale, ma cotisation revient à 10 €)
  - 50 € (après réduction fiscale, ma cotisation revient à 17 €)
  - 75 € (après réduction fiscale, ma cotisation revient à 26 €)

*L'ACIREPh est une association entièrement indépendante, elle ne vit que grâce au soutien de ses adhérents.  
La cotisation peut donner lieu à une réduction d'impôt correspondant à 66 % de son montant (CGI art.200, 1-b).*

Nom..... Prénom.....

Adresse.....

Code Postal : ..... Ville : .....

e-mail : ..... Tél : .....

Souhaitez-vous recevoir la version papier du bulletin, par courrier postal ?  oui  non

**Date :**

**Signature :**

Bulletin d'adhésion et chèque bancaire ou postal (libellé à l'ordre de l'Acireph)  
à adresser à : Janine Reichstadt, 108 rue de Turenne, 75003 Paris